

# Le bruit routier

## Haute-Goulaine

### Zones susceptibles de contenir des bâtiments dépassant la valeur-seuil de 62dB(A) sur la période de nuit 22h-6h (Ln)

**Description de la carte :**  
Cette carte a été établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE. Elle représente les zones où les niveaux sonores, issus exclusivement du trafic routier, dépassent la valeur-seuil selon l'indicateur Ln.

**Avertissements :**  
Les cartes ne sont pas des documents juridiquement opposables. Elles n'entraînent aucune servitude d'urbanisme.

**Informations supplémentaires :**  
Pour l'utilisation de la carte sous pdf, il est fortement déconseillé de zoomer au-delà de 100%, l'objectif des cartes étant de donner une évaluation globale de l'exposition au bruit, et non une représentation détaillée.

Pour toutes questions et précisions sur le mode de réalisation de cette carte, se reporter à la notice explicative.



**Echelle : 1 / 10 000**  
0 400 800  
Mètres  
Format d'origine : 59,4 x 84,0 cm

— Cours d'eau  
— Bâtiment  
— Route  
— Voie ferrée et/ou tramway  
— Limite de propriété des industries potentiellement "bruyantes"

**Ecart à la valeur-seuil : 62 dB(A)**  
dB(A) : décibel pondéré en acoustique

- < ou = à 0 dB(A)
- 0 à +5 dB(A)
- +5 à +10 dB(A)
- +10 à +15 dB(A)
- > ou = à +15 dB(A)

Edité par : DGSU - Mission Risques et Pollutions  
Réalisé par : Mission Risques et Pollutions et Direction des Informations Géographiques  
Sources : Nantes Métropole - Ville de Haute-Goulaine - DDE - BdTopo@IGN 2004